Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 066-216600619-20260407-202607040001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -
Nombre de conseillers :
en exercice : 7 -sept-
Absent (proc) : -1-un-
convocation : 01/04/2026

publication en une page
contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Coustouges

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick, Maire de Coustouges.
Étaient présents outre le Maire sus nommé :
MM les conseillers municipaux et Adjointe au Maire : DAVIN Valérie, BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde
Absente excusée ayant donné procuration : VAN DER MEULEN Anne (procuration à DAVIN Valérie)
A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15 qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.
Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➢ Nomme M. VERDIER Christophe, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-six